



Saint - Piat

# LE TRAIT D'UNION

## Saint-Piat et ses Hameaux

N° 77 – Avril 2014  
Bulletin Communal d'Information

*Les comptes rendus du conseil municipal sont à votre disposition à la mairie.  
Les comptes rendus succincts sont consultables sur le site [www.saint-piat.fr](http://www.saint-piat.fr)*





Mesdames et Messieurs,

Je voudrais remercier d'abord les habitants pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée, les « anciens élus » pour tout le travail accompli, et enfin les « nouveaux élus » qui ont accepté la proposition que je leur ai faite. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

Tout au long de mon parcours, je me suis efforcée de mettre en conformité mes actes avec mes convictions, de rechercher une véritable cohérence entre la nécessaire réflexion et les actions concrètes.

Je serai guidée dans ma tâche par le sens du service public et le respect de l'intérêt général.

Ensemble avec le personnel communal, dont je salue la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité, plus moderne, plus réactif.

L'équipe municipale a conscience des situations difficiles que connaissent nombre de familles, ainsi que de la situation compliquée de certains de nos aînés. C'est dans ces périodes que nous devons être plus encore, aux côtés de nos concitoyens.

Avec vous, pour vous, nous allons travailler, ensemble pour Saint-Piat et ses habitants.

Michèle Martin, le Maire.



#### Heures d'ouverture de la Mairie

Mardi	17 h 00 à 18 h 30
Mercredi	10 h 00 à 12 h 00
Jeudi	17 h 00 à 18 h 30
Samedi	9 h 30 à 11 h 00

### CALENDRIER

Commémoration 69 <sup>ème</sup> anniversaire de la victoire	Jeudi 8 mai à 11 h 30
Théâtre / CCLER	Samedi 3 mai
Gala Twirling (majorettes)	WE du 17 et 18 mai
Concert à l'Eglise de Saint-Piat	Samedi 18 mai à 16 h
Journée de l'Environnement / Com Com	Samedi 24 mai
Jumelage Illschwang	WE du 29, 30 et 31 mai
Bon anniversaire à notre centenaire	Dimanche 1 <sup>er</sup> juin
Spectacle de danse / Amicale	Samedi 14 juin
Fête de l'école	Vendredi 20 juin
Bric à Brac – Brocante / Les Amis d'Illschwang	Dimanche 22 juin
Rallye pédestre familial / Amicale	Samedi 28 juin
Retraite aux flambeaux suivi du feu d'artifice / Commune	Dimanche 13 juillet
Remise des médailles du travail ; apéritif Repas républicain ; Animation	Lundi 14 juillet
Musiques et danses du Monde / Les Amis du Château	WE du 28 juillet au 03 août
Commémoration 1944 (libération de Saint-Piat)	vendredi 15 août à 11 h 30

#### Heures d'ouverture du Syndicat des Eaux

Jeudi après-midi 18 h à 20 h  
Mercredi et vendredi toute la  
journée : 8 h à 12 h 30 –  
13 h 30 à 16 h

#### Heures d'ouverture du Syndicat Scolaire du lundi au vendredi de 9 h à 12 h



Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2014, ont été élus :

- Mme Michèle MARTIN , Maire ;
- M. Didier COOLEN - 1<sup>er</sup> adjoint ;
- M. Albert MARSOT – 2<sup>ème</sup> adjoint ;
- Mme Geneviève CHARTIER – 3<sup>ème</sup> adjoint.

Madame le Maire rappelle que le Maire est membre et Président de fait, de toutes les commissions ainsi que du Conseil d'administration du CCAS.

### **MEMBRES NOMMÉS DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **Commission d'aménagement de l'espace, travaux, urbanisme, chemins ruraux**

Mme Michèle MARTIN ; M. Albert MARSOT ; M. Olivier GEFFROY ; M. Didier COOLEN ; Mme Marie-Laure MEZARD ; M. Jacky VOET ; Mme Nicole BAILLEAU ; M. Claude MAUREL.

#### **Commission d'appel d'offres**

Mme Michèle MARTIN ; M. Albert MARSOT ; M. Olivier GEFFROY ; M. Didier COOLEN ; Mme Marie-Laure MEZARD ; M. Jacky VOET ; Mme Nicole BAILLEAU ; M. Claude MAUREL.

#### **Commission fêtes et cérémonies**

Mme Michèle MARTIN ; M. Denis ESPEISSE ; M. Didier COOLEN ; Mme Geneviève CHARTIER ; Mme Marie-Laure MEZARD ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Natacha MARTIN ; Mme Solange MIGNON ; M. Olivier GEFFROY ; M. Jacky VOET ; Mme Corine ROUERS ; Mme Nicole BAILLEAU ; M. Claude MAUREL ; Mme Annick LIRZIN ; M. Albert MARSOT.

#### **Commission communication, site internet, trait d'union, gestion des salles**

Mme Michèle MARTIN ; Mme Marie-Laure MEZARD ; M. Didier COOLEN ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Solange MIGNON ; Mme Natacha MARTIN.

#### **Commission cimetière**

Mme Michèle MARTIN ; Mme Nicole BAILLEAU ; M. Olivier GEFFROY ; Mme Annick LIRZIN.

#### **Commission finances**

Mme Michèle MARTIN ; M. Didier COOLEN ; M. Albert MARSOT ; Mme Nicole BAILLEAU ; Mme Geneviève CHARTIER ; M. Jean-Philippe SIMON

### **Commission de révision des listes électorales**

Mme Michèle MARTIN ; M. Didier COOLEN ; M. Olivier GEFFROY ; M. Claude MAUREL ; M. Raymond HEURTAULT, représentant de Monsieur le Préfet ; Mme Annie BOUILLIE, représentante de Monsieur le Procureur.

### **Conseil d'administration du CCAS (Commission Communale d'Action Sociale)**

***Une commission Communale d'Action Sociale va devoir être constituée. Elle comprendra le Maire qui en est le président de plein droit, les délégués qui ont élus*** : Mme Michèle MARTIN ; Mme Geneviève CHARTIER ; Mme Nicole BAILLEAU ; Mme Corine ROUERS ; Mme Solange MIGNON et ***quatre autres délégués*** qui seront ***nommés*** par le Maire parmi les personnes représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désignés sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

### **Commission santé, antennes, MSP (maison de santé pluridisciplinaire)**

Mme Michèle MARTIN ; M. Didier COOLEN ; M. Albert MARSOT ; Mme Geneviève CHARTIER ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Solange MIGNON.

### **CLAD (comité local d'animation et de développement)**

*A l'initiative du Conseil régional, les associations des usagers, les élus locaux sont invités à s'exprimer afin d'améliorer le quotidien des usagers des lignes TER Centre. Des représentants du Conseil régional, de RFF et de la SNCF répondent aux questions des voyageurs et des élus locaux concernés.*

M. Albert MARSOT ; Mme Marie-Laure MEZARD

### **Commission des impôts**

*Une nouvelle commission des impôts va devoir être constituée. Elle comprendra outre le Maire qui en sera le Président, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants nommés par le Directeur des Services Fiscaux. Le Conseil municipal devra proposer, le moment venu, à la Direction Générale des Impôts, une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.*

Trois élus se sont déjà portés candidats : M. Didier COOLEN ; M. Olivier GEFFROY ; M. Claude MAUREL, ceci dans d'attente de la constitution de la liste à adresser à la Direction Générale des Impôts, courant du mois de mai.

### **Comité National d'Action Sociale (1 membre représentant les élus + 1 membre représentant les agents)**

La commune adhère au CNAS permettant aux employés de bénéficier d'aides ou d'avantage sociaux.

Mme Geneviève CHARTIER (élue) et Mme Catherine MAILLARD (agent).

### **DELEGUES QUI SIEGERONT AUPRES DES EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)**

#### **SIRP (Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique)**

Mme Michèle MARTIN ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Solange MIGNON ; Mme Nicole BAILLEAU (titulaires)

#### **SDE (Syndicat Départemental des Energies)**

M. Albert MARSOT (titulaire) ; Mme Nicole BAILLEAU (suppléante)

#### **Syndicat du Gymnase du Collège de Maintenon**

Mme Geneviève CHARTIER (titulaire) ; Mme Michèle MARTIN (suppléante)

#### **Syndicat Intercommunal du drainage d'Umpeau**

Ms Didier COOLEN et Olivier GEFFROY (titulaires) ; Ms Claude MAUREL et Jacky VOET (suppléants)

#### **Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Piat / Mévoisins**

M. Albert MARSOT, Mme Michèle MARTIN, M. Jacky VOET (titulaires) ; M. Didier COOLEN (suppléant)

#### **Délégué à la Défense**

Mme Marie-Laure MEZARD

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme qui se détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes.

M. Albert MARSOT ; Mme Michèle MARTIN (titulaires) ; Jacky VOET (suppléant)

**Bureau communautaire de la CCTVM (Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon)**

Les délégués communautaires ont été élus lors du scrutin des élections municipales du 23 mars 2014.

Soit : Mme Michèle MARTIN et M. Albert MARSOT ; Geneviève CHARTIER (remplaçante)

**Commission Finances de la CCTVM**

M. Albert MARSOT

**CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Avec leurs compétences, les communes transfèrent à l'intercommunalité les dépenses qui y sont liées. Afin de garantir une répartition financière équitable.**

M. Albert MARSOT ; Mme Michèle MARTIN

**Commissions thématiques communautaires au sein de la CCTVM**

**Environnement** : Mme Geneviève CHARTIER (titulaire) ; Mme Natacha MARTIN (suppléante)

**Enfance Jeunesse** : Mme Geneviève CHARTIER (titulaire) ; Mme Natacha MARTIN (suppléante)

**SPANC ( Service Public d'Assainissement Non Collectif** : M. Albert MARSOT (titulaire) ; M. Jacky VOET (suppléant)

**Sport** : M. Claude MAUREL (titulaire) ; M. Jacky VOET (suppléant)

**Culture et loisirs** : M. Denis ESPEISSE (titulaire) ; Mme Natacha MARTIN (suppléante)

**SICME (Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure)** : M. Albert MARSOT (titulaire) ; M. Jacky VOET (suppléant)

**SIRMATCOM (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères)** :

Mme Michèle MARTIN ; M. Albert MARSOT (titulaires) ;

Mme Marie-Laure MEZARD ; Mme Corine ROUERS (suppléantes)

**FINANCES**

**Affectation Résultat – Compte Administratif – Exercice 2013**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat cumulé 2012		74 317,11	27 111,04		27 111,04	74 317,11
Opérations 2013	655 100,80	713 744,33	300 253,78	252 539,99	955 354,58	966 284,32
Totaux	<b>655 100,80</b>	<b>788 061,44</b>	<b>327 364,82</b>	<b>252 539,99</b>	<b>982 465,62</b>	<b>1 040 601,43</b>
Résultat de clôture 2013		<b>132 960,64</b>	<b>74 824,83</b>			<b>58 135,81</b>
Restes à Réaliser			333 453,00	439 750,50	333 453,00	439 750,50
Totaux cumulés	<b>655 100,80</b>	<b>788 061,44</b>	<b>660 817,82</b>	<b>692 290,49</b>	<b>1 315 918,62</b>	<b>1 480 351,93</b>
Résultat cumulé		<b>132 960,64</b>		<b>31 472,67</b>		<b>164 433,31</b>

Notre capacité d'autofinancement est de 58 000 € en 2013.

Cette capacité d'autofinancement est inférieure à la moyenne du département.

Notre niveau d'endettement devient sensiblement inférieur à la moyenne.

La participation des collectivités au redressement des finances de l'Etat n'a eu un impact, en 2013, que de plus ou moins 4 000 €. Par contre, il est prévu une progression chaque année qui devrait atteindre plus ou moins 33 000 € en 2017.

Cela veut dire qu'en l'état, nous ne pourrions plus investir sauf à trouver de nouvelles ressources.

## Les taxes Locales ne seront pas augmentées en 2014

Les taux appliqués sont les suivants :

Taxe d'habitation :	10,57 %
Taxe foncière bâti :	17,80 %
Taxe foncière non bâti :	34,06 %

10 communes constituent la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon (CCTVM) à savoir : Bouglainval, Chartainvilliers, Houx, Maintenon, Mévoisins, Pierres, Saint-Piat, Soulaire, Villiers-le-Morhier, Yermenonville. A titre indicatif, seule Bouglainval a des taux inférieurs à Saint-Piat, ce qui situe notre village au 9<sup>ème</sup> rang. Par ailleurs, nous appliquons un abattement de 15 % à la base, contrairement à la majorité des autres communes.

---

### Eclairage Public de Saint-Piat



Pour faire suite à notre article paru dans le Trait d'Union n°75, il est rappelé que Saint-Piat a signé une convention avec le SDE (syndicat des énergies) qui conduit à transférer à ce Syndicat le contrôle, la gestion et la maintenance des installations d'éclairage et à réaliser en étroite liaison avec lui les investissements nécessaires au développement, à la sécurité et au bon fonctionnement des équipements.

Un recensement et un diagnostic de toutes les installations de la commune, ont été réalisés et ils serviront de base aux relations entre le Syndicat et la Commune.

Dans le cadre d'une meilleure efficacité énergétique voulue par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (Loi de Grenelle II portant engagement national pour l'environnement) et en réponse à la directive européenne dit « Energy Using Product » qui impose la fin de la commercialisation des lampes à vapeur de mercure à compter d'avril 2015. Le SDE propose un programme de suppression totale des 211 foyers équipés d'une source à vapeur de mercure et préconise leur remplacement par des sources à base de Sodium Haute Pression (SHP).

**Ainsi la consommation réelle passerait de 84 400 kwh à 53 880 kwh et l'équivalent d'émission de CO2 de 10 045 kg à 6 410 kg.**

Enfin, le coût de ces travaux, estimés à 85 216 € HT, serait financé en partie par le SDE 28 à hauteur de 40 %, le reste à charge pour la Commune s'élevant à 51 130 € HT, avec la possibilité d'échelonner la dépense sur trois années soit 2014, 2015, 2016 à raison de 17 043 € HT par an.

En accord et sur proposition du SDE 28, ces travaux seront effectifs sur l'année 2014.

### Bouches à Incendie de Saint-Piat et ses Hameaux

En liaison avec le SDIS (service départemental d'incendie et de sécurité) un état des lieux des bouches à incendie a été effectué sur notre commune. Il en ressort les points suivants :

**Changé** : voir la faisabilité de remplacer la bouche incendie rue des Dolmens (priorité 1) ou aménager une aire de mise en aspiration rue de la Liberté (priorité 3)

**Centre de loisirs de Changé** : aménager une aire de mise en aspiration (priorité 3).

**Avenue Pasteur** : voir la faisabilité d'implanter un poteau incendie en remplacement de la bouche existante ou une citerne de 60 m3 (priorité 2)

**Rue au Chard** : remplacer le poteau existant après vérification du débit (priorité 2)

**Rue Robert Poisson** : implanter un poteau incendie ou aménager une aire d'aspiration (priorité 3)

**Rue Saint-Just** : implanter un poteau incendie ou une citerne de 60 m3 (priorité 4).

Sachant que la priorité 1 concerne des travaux et/ou aménagements indispensables, la priorité 2 des travaux et/ou aménagements complétant des zones non couvertes, la priorité 3 une amélioration de la couverture de protection, la priorité 4 une plus grande facilité pour l'action des sapeurs-pompiers.

**Un crédit de 10 000 € est prévu au budget 2014 pour engager les premiers travaux.**



## LE BRUIT

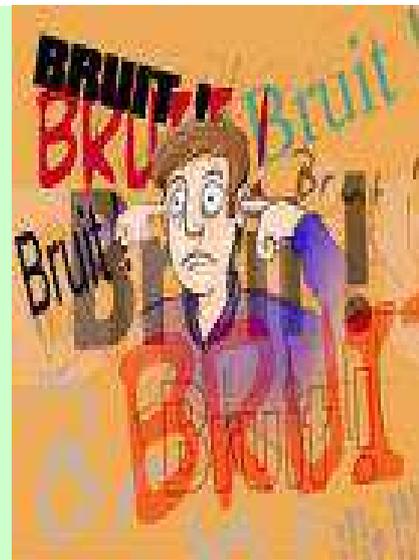
Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
Arrêté Préfectoral relatif au bruit  
Extrait de l'arrêté n° 2012247-004 du 03 septembre 2012

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, ... ne peuvent être effectués que :

**Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00  
et de 14 h 30 à 19 h 30**

**Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00**

**Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**



## LE BRULAGE DES DECHETS VERTS EST INTERDIT

Arrêté Préfectoral n°2012184-0001 du 02 juillet 2012

En application de l'annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.



## HAIES, BRANCHES et RACINES sur les VOIES PUBLIQUES

En application de l'article D. 161-24 du code rural, les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux ou voies publiques doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ou de la voie publique. Il peut être ordonné, après une mise en demeure infructueuse, l'exécution des travaux d'élagage par les services techniques de la commune, aux frais du propriétaire.

Le maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage. En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L. 114-2 du code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques.

## DEJECTIONS D'ORIGINE ANIMALE

Préfecture d'Eure-et-Loir  
Règlement Sanitaire Départemental – Extrait de l'article n° 99.2

Il est interdit de jeter, de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des pelures, épiluchures et résidus de fruits et de légumes, et, d'une façon générale, **tous débris ou détritrus d'origine animale ou végétale susceptibles de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes. Lors de vos promenades, prévoyez des sacs pour ramasser les déjections de votre animal.**



J  
O  
U  
R  
N  
É  
E



**CENTRE DE LOISIRS de CHANGÉ**  
10h - 19h

E  
N  
V  
I  
R  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

**PROJET SUR L'AIR ET L'ENVIRONNEMENT**  
**AVEC 10 CLASSES DU TERRITOIRE**

**EXPOSITION ET VOTE DES MEILLEURES  
CREATIONS PAR CLASSE**

**PIQUE-NIQUE / RESTAURATION / BUVETTE**  
**ANIMATIONS PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES**  
**STRUCTURES GONFLABLES**

**15h00 - INAUGURATION**  
**PROCLAMATION DE LA CLASSE GAGNANTE**  
(la récompense est un après-midi découverte sur une base aérienne)



## **Elections Européennes** **Dimanche 25 mai 2014**

**500 millions de ressortissants de l'Union Européenne**  
**élisent 754 députés.**

- 27 états membres
- 74 représentants pour la France
- Scrutin à 1 tour



**Sièges répartis dans la circonscription entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne (8 circonscriptions pour la France).**

### **La Carte Nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la Carte Nationale d'identité passe de  
**10 ans à 15 ans pour les personnes majeures** (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION** : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

**INUTILE DE VOUS DEPLACER EN MAIRIE** : Si votre **carte d'identité** a été délivrée entre le **02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013**, la **prolongation de 5 ans** de la validité de votre carte **est automatique**. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

**FLASH INFO**

#### **Modification des rythmes scolaires**

La CCTVM a voté, le 28 avril 2014, la participation des familles dans le cadre de l'accueil des 3 heures d'activités ludiques et culturelles. Le coût moyen est fixé à 2,80 € la semaine.

#### **Inscriptions 2014/2015**

Les dossiers d'inscription au transport scolaire, à la cantine et au périscolaire sont à retirer auprès de la CCTVM, 55 rue du Maréchal Maunoury à Maintenon, **à partir du 12 mai 2014**.....

Les dossiers d'inscription pour le transport au collège seront remis également le 12 mai 2014.....